

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 71 - du 16 mai 2025



ÉDITO

Sylvaine Mazière-Tauran

Présidente de l'Ordre national des infirmiers (Oni)

Une loi fondatrice !

La future loi infirmière, qui doit encore être votée en commission mixte paritaire, revêt une dimension historique, car nos missions sont, pour la première fois, gravées dans le marbre de la loi. Le législateur reconnaît formellement notre qualité de professionnel de santé, là où nous étions précédemment considérés comme des auxiliaires médicaux, effecteurs d'actes techniques sur prescription. Outre une autonomie accrue et un accès direct à la profession sur son rôle propre, ce texte comporte trois avancées majeures, dont les contours exacts seront ultérieurement définis par les décrets d'application afférents : la consultation infirmière, le diagnostic infirmier et la prescription infirmière. Cette loi fondatrice reconnaît par ailleurs la recherche en sciences infirmières fondée sur des preuves scientifiques, mais aussi la pratique avancée pour les trois spécialités, avec un possible élargissement dans des domaines d'expertise supplémentaires : la santé scolaire, la santé au travail, les perfusionnistes et les infirmiers hygiénistes. En cours de finalisation, le nouveau référentiel pédagogique devra tenir compte de ces nouvelles prérogatives. Il devra également permettre de renforcer les compétences des infirmiers sur deux segments prioritaires : la santé mentale et la santé de l'enfant. La refonte du métier et la réingénierie de la formation, puériculture comprise, ne seront pas nos seules préoccupations. La loi sur les soins palliatifs, la sécurité et la santé des soignants, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la mise en place des ratios soignants/patients ou encore l'amélioration des conditions de travail mobiliseront toute notre attention. Ces différents sujets sont primordiaux, car ils questionnent la qualité et la sécurité des soins que nous prodiguons aux patients, mais aussi l'attractivité et la reconnaissance de notre profession.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Pierre Charpentier, président de l'URPS
Infirmiers du Centre-Val de Loire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Création d'une filière de l'ischémie digestive au CHRU de Tours

Le SMR Théraé, expert pour la prise en charge de l'obésité complexe

Cardiologie : l'intérêt du coroscanner pour limiter les interventions invasives

Cher : Esprit 18, au secours de la santé mentale des jeunes adultes

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

15 474

infirmiers diplômés d'Etat étaient inscrits à l'Ordre en Centre-Val de Loire

LA MÉTÉO SANITAIRE

Tensions d'approvisionnement en médicaments à base de sertraline

EN BREF

Loiret : l'association Espace inaugure ses nouveaux locaux

Indre : les CPTS planchent sur l'exercice coordonné

Un webinaire sur les enjeux de santé de l'urbanisme

Un label pour valoriser les projets de santé mentale

EN PRATIQUE

Nouvelles recos de la HAS sur la borréliose de Lyme

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Bouge pour l'endométriose

Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer

Portes ouvertes des ESAT

Une visioconférence sur la prévention du suicide chez les seniors

Un EPU de médecine vasculaire

Forum de la parentalité

LE COIN RH

Diane Zammit, directrice de l'EHPAD des portes de Sologne à Vierzon



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Pierre Charpentier

Président de l'URPS Infirmiers du Centre-Val de Loire

« Un tournant historique pour notre système de santé ! »

Dans notre interview de la semaine, Pierre Charpentier salue les avancées contenues dans la future loi infirmière, dont il souligne les nombreux impacts bénéfiques, notamment en matière d'accès aux soins. Il pose également les conditions de la transformation du métier, que ce soit en termes de formation ou de rémunération. Explications.

Quelles sont les grandes nouveautés introduites par la future loi infirmière qui doit être prochainement votée en commission mixte paritaire ?

Pour la première fois dans l'histoire de notre profession, les missions de santé publique des infirmiers seront officiellement retranscrites dans la loi, et non plus dans le champ conventionnel. Consultation, diagnostic, droit de prescription, accès direct, conciliation médicamenteuse, orientation dans le parcours de santé... Ce texte fondateur comporte de nombreuses avancées qui seront bénéfiques pour les patients, dont l'accès aux soins sera amélioré. Cette reconnaissance, qui nous honore et nous oblige, est toutefois teintée de prudence. Au-delà du vote de la commission mixte paritaire, nous suivrons avec attention le contenu des décrets d'application qui délimiteront le cadre exact de notre exercice professionnel. Une chose est sûre : nous ne poserons pas de diagnostics médicaux, mais bien des diagnostics infirmiers, notamment sur la prise en charge des plaies ou des addictions.

Dans quelle mesure ces nouvelles compétences peuvent-elles améliorer l'accès aux soins des Français ? Quels sont les principaux bénéfices attendus ?

Les nouvelles missions confiées aux infirmiers vont accélérer la migration de notre système de santé vers des soins plus préventifs et moins curatifs. Très concrètement, elles permettront de libérer du temps médical qui pourra être consacré aux cas les plus complexes et les plus urgents, mais aussi de réduire certaines complications et de prévenir de nombreuses hospitalisations évitables, notamment pour des plaies chroniques, sans altérer la qualité de la prise en charge des patients. Compétents, disponibles et accessibles, les infirmiers bénéficient d'un maillage cohérent qui leur permettra de répondre aux besoins de la population, en particulier dans les domaines stratégiques du dépistage et de la vaccination, avec de solides bénéfices médico-économiques à la clef. Renforcé par les lois Rist et Valletoux, le développement de la pratique avancée sera une chance supplémentaire pour notre système de santé, qui deviendra plus accessible.

Quels sont les besoins prioritaires dans la région et comment les infirmiers peuvent-ils y répondre ? Quid des collaborations avec les autres professionnels de santé ?

La montée en compétences des infirmiers devrait atténuer les impacts de la pénurie médicale, notamment dans certains départements sinistrés de notre région, où leur présence est garantie. Leur intervention sera également très utile pour absorber une demande de soins qui va augmenter et se complexifier sous les effets conjugués du vieillissement et de la chronicité. Face aux défis qui nous sont collectivement posés, la coordination des soins de proximité et des parcours de santé doit donc être restructurée autour du triptyque médecin traitant, infirmier référent et pharmacien correspondant, sans pour autant exclure les autres professions paramédicales et les nombreux acteurs du secteur médico-social. Cette nécessaire collaboration interprofessionnelle sera facilitée par le développement des outils numériques qui favoriseront la répartition des tâches et le partage des informations sur la prise en charge. Nous devons

concentrer nos efforts et « aller vers » les patients âgés, précaires et fragiles pour réduire les pertes de chance et les inégalités de santé.

« La région Centre-Val de Loire compte 2 600 infirmiers libéraux »

Quelles sont vos attentes vis-à-vis des autres textes fondateurs de la réforme amorcée il y a deux ans ?

Seconde brique de la refonte du métier, la réingénierie de la formation devra tenir compte de toutes les évolutions prévues par le législateur. Nous attendons donc avec impatience la publication du nouveau référentiel en préparation, ultime préalable avant la mise en place des nouvelles maquettes de formation en septembre 2026. Autre chantier majeur : la reconnaissance de nos compétences devra inévitablement se traduire sur le plan tarifaire. Outre la rémunération des nouveaux actes infirmiers, la revalorisation de notre lettre-clé, qui n'a pas augmenté depuis seize ans, sera un axe fort de la négociation conventionnelle à venir. Il faut impérativement redonner du sens et de la valeur au métier, ne serait-ce que pour attirer et fidéliser de nouveaux soignants, y compris dans les territoires les plus reculés. Notre Agence régionale de santé y contribue pleinement, en soutenant activement nos projets et nos travaux, que ce soit pour développer le tutorat, faciliter les installations ou accompagner l'accès direct. Il faut poursuivre dans cette voie.

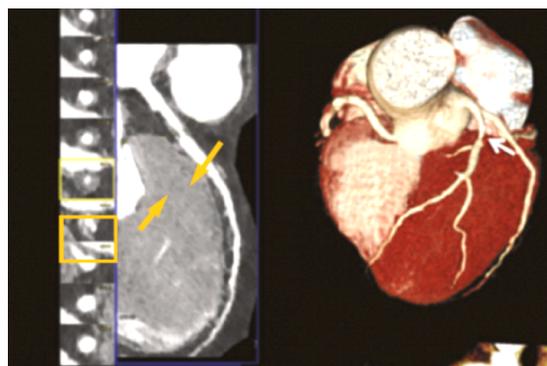
EN DIRECT DES TERRITOIRES

Création d'une filière de l'ischémie digestive au CHRU de Tours



Pour faire diminuer les retards de diagnostics et la mortalité liés aux infarctus mésentériques (obstruction d'une artère à destinée digestive), le CHRU de Tours a mis en place en janvier la première filière régionale de soin de l'ischémie digestive aiguë, inspirée du dispositif SURVI de l'hôpital Beaujon (AP-HP). « Environ 10 000 patients par an sont touchés par un infarctus mésentérique avec une nécrose digestive, explique le Dr Mathias Retoret, responsable d'unité fonctionnelle unité de

Cardiologie : l'intérêt du coroscaner pour limiter les interventions invasives

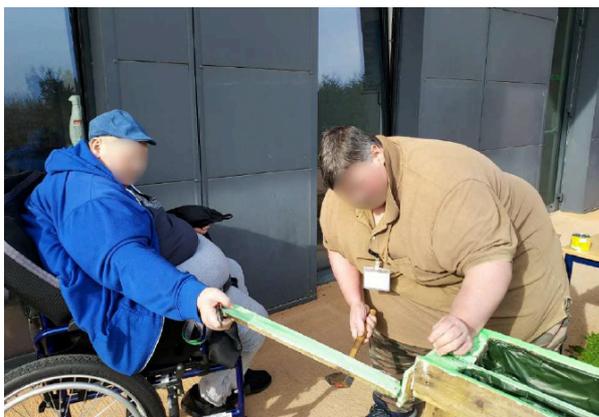


Examen d'imagerie non invasif qui permet de visualiser avec précision les artères du cœur, le coroscaner est de plus en plus utilisé en cardiologie, dans la région. C'est le cas au Centre hospitalier de Chartres. « Nous avons démarré il y a huit ans l'activité de coroscaner et disposons depuis peu d'un 3^e scanner partagé à 50 % par les cardiologues et les urgences, explique le Dr Franck Albert, chef de

surveillance continue chirurgicale et à l'origine de la filière SOS ischémie digestive au CHRU de Tours. Cela peut sembler peu, mais la mortalité des patients concernés oscille entre 50 et 80 %, et pour les survivants, les séquelles sont lourdes. » Désormais, lorsqu'un patient se présente aux urgences du CHRU avec des douleurs abdominales brutales et intenses, et que le scanner révèle la présence d'une ischémie mésentérique, les urgentistes contactent l'Unité de surveillance continue chirurgicale, ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. « Nous prenons directement en charge les patients et pouvons, si besoin, organiser en urgence, une intervention au bloc opératoire, même la nuit, pour ceux dont l'état le requiert, fait savoir le Dr Retoret. Comme pour l'AVC, l'infarctus mésentérique nécessite une intervention rapide sous peine de décès. » Outre cette prise en charge immédiate, l'intérêt de la filière est également de communiquer sur la gravité de l'infarctus mésentérique encore mal voire pas diagnostiqué. La filière, qui a déjà pris en charge 15 patients depuis le début de l'année, s'ouvre désormais à l'ensemble de la région, afin de partager son accessibilité et son expertise à tous les patients.

Plus d'infos sur [le site du CHRU de Tours](#)

Le SMR Théraé, expert pour la prise en charge de l'obésité complexe



La clinique Théraé, à la Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher), a reçu fin mars par l'ARS la notification d'autorisation d'activité d'expertise en obésité complexe. L'établissement SMR avait répondu à un [appel à candidatures](#). « L'accueil de patients obèses complexes demande une organisation adaptée et une

cardiologie au CH de Chartres. Nous réalisons une quinzaine de coroscanners par jour et le délai de rendez-vous est de 4 à 6 semaines, bien plus raisonnable que par le passé. » Indiqué pour évaluer le score calcique chez les patients diabétiques, pour voir les artères du cœur en cas de douleurs thoraciques atypiques, avant la pose de Tavi ou un geste interventionnel, le coroscanner permet de réduire les interventions invasives. « Nous réalisons environ 3 000 coroscanners par an, et depuis que nous y avons recours, nous avons diminué de 5% le nombre de coronographies », indique le Dr Albert. Cette évolution permet aussi de réduire les dépenses de santé, le coroscanner coûtant moins de 100 euros quand une coronographie est tarifée 1 800 euros. Le coroscanner gagne du terrain dans la région. Dans le Loiret, le Centre hospitalier de l'agglomération montargoise (CHAM) propose désormais des examens de coroscanner, en partenariat avec le CHU d'Orléans. Les premiers examens ont débuté à la mi-avril au CHAM, et s'adressent dans un premier temps, exclusivement aux patients suivis dans l'établissement. Dès le dernier trimestre 2025, la prise de rendez-vous pour un coroscanner sera ouverte au grand public, grâce à l'arrivée programmée en octobre d'un cardiologue supplémentaire, indique le CHAM.

Cher : Esprit 18, au secours de la santé mentale des jeunes adultes



réflexion globale sur le parcours de soins », explique Christine Delasalle, directrice de la clinique Théraé. La prise en charge de l'obésité complexe (pour les patients dont l'IMC excède 50 ou inférieur s'ils sont polypathologiques) nécessite du personnel supplémentaire formé mais aussi du matériel spécifique. « Nous avons des lits plus larges et solides qui peuvent accueillir des patients de plus de 300 kilos, des chaises et des toilettes adaptés, des fauteuils roulants électriques. Ces patients ont besoin d'aide dans la vie quotidienne, notre objectif est de les aider à se réadapter, à retrouver de l'autonomie et à reprendre confiance en eux avec des psychologues, sophrologues, le yoga, l'arthérapie et la sexothérapie », poursuit Christine Delasalle. Pendant les séjours pouvant durer 3 à 4 mois, les patients concernés reprennent une alimentation équilibrée et une activité physique adaptée. L'activité d'expertise régionale fait l'objet d'une nomenclature spécifique dans le cadre des nouvelles modalités de financement des établissements SMR. La clinique Théraé, qui dispose de 38 lits pour l'obésité et 5 réservés à l'obésité complexe (avec l'objectif d'en avoir 8) a accueilli 67 patients en obésité complexe en 2024 contre 24 l'année précédente. « Nous répondons à un vrai besoin territorial », estime Christine Delasalle. D'autant que la demande s'accroît. « Nous recevons de plus en plus de patients très complexes, observe Julie Cappelle, coordinatrice au Centre spécialisé obésité du CHU de Tours. Nous les repérons sans doute mieux et les identifions plus tôt. » Tous les patients obèses complexes ne sont bien sûr pas tous hospitalisés. « Nous essayons de les laisser à domicile quand ils le souhaitent mais l'obésité est une pathologie chronique et les établissements spécialisés peuvent offrir des séjours de répit », conclut Julie Cappelle.

Repérer au plus tôt les jeunes adultes dès les premiers signes de pathologie psychotique pour les prendre en charge plus tôt, tel est l'objectif de la nouvelle équipe mobile dédiée aux jeunes adultes qui a vu le jour en octobre dernier au centre hospitalier George-Sand de Bourges. Baptisée Esprit 18, cette Équipe pour la Santé Psychique, la Réhabilitation et l'Intervention précoce des premiers épisodes Psychotiques sur le Territoire du Cher, s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 30 ans du département, sans diagnostic confirmé. Le projet bénéficie d'un financement pour trois ans du Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie. L'équipe comprend un psychiatre, le Dr Isabelle Chazalette, cheffe de service, un docteur junior, un cadre de santé, un IPA, deux IDE case-manager et un IDE. « Notre objectif est de détecter les jeunes qui ont vécu un événement psychotique et d'intervenir avant qu'ils décompensent et n'arrivent aux urgences », explique Laurine Parent, la cadre de santé au CH George-Sand qui supervise Esprit 18. La jeune équipe mobile veut se faire connaître des professionnels de santé du territoire (médecins généralistes, urgentistes, ORL, ophtalmos...) mais aussi des acteurs l'enseignement (en IUT, BTS, écoles d'ingénieurs, associations...). « Nous avons eu beaucoup d'adresses et avons déjà orienté une quarantaine de patients de 18 à 30 ans vers des CMP, la plateforme Psychotrauma à Bourges... Il y en a 8 autres que nous allons suivre pendant trois ans car ils avaient des symptômes qui laissaient penser à un risque de psychose », précise Laurine Parent. Contact : esprit18@ch-george-sand.fr

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

15 474

Infirmiers diplômés d'État étaient inscrits à l'Ordre en Centre-Val de Loire en 2024, toutes spécialités confondues. À noter que la région compte 2 674 infirmières libérales selon les données RPPS de novembre 2024 et 87 IPA.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Tensions d'approvisionnement en médicaments à base de sertraline

Face aux tensions d'approvisionnement affectant les spécialités à base de sertraline (spécialité Zoloft® et ses génériques) le ministère de la Santé, dans un récent [DGS-Urgent](#), rappelle aux prescripteurs et aux pharmaciens la conduite à tenir, s'appuyant sur les [préconisations de l'ANSM](#). Il est recommandé de limiter les initiations de traitement par sertraline, pour toutes ses indications et de préférer une autre molécule de la classe des inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine (ISRS). Seules exceptions à cette recommandation : les femmes en période périnatale et la prise en charge des troubles obsessionnels compulsifs (TOC) de l'enfant et de l'adolescent. Des mesures de distribution plafonnée ont été mises en place pour assurer une répartition homogène sur l'ensemble du territoire et éviter la rupture de stock, précise le ministère. Par ailleurs, « *il a été décidé de déclencher un dispositif de préparations magistrales de sertraline, à titre exceptionnel et temporaire, en remplacement des spécialités pharmaceutiques en rupture d'approvisionnement initialement prescrites, sans la nécessité d'une nouvelle prescription médicale* », ajoute le ministère de la Santé. Dès lors qu'il est procédé à ce remplacement le pharmacien doit obligatoirement prévenir le prescripteur. Ce recours aux préparations magistrales s'effectuera sur la base d'une recommandation de remplacement mise en ligne sur le site de l'ANSM.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Indre : les CPTS planchent sur l'exercice coordonné

Loiret : l'association Espace inaugure ses nouveaux locaux



Après le Cher et le Loir-et-Cher et avant les autres départements de la région, la directrice générale de l'ARS, Clara de Bort, a rencontré mardi 13 mai à Déols, les partenaires des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) de l'Indre. Vingt-cinq élus des 6 CPTS du département, de la Fédération des URPS, de l'URPS médecins, du Grades et des équipes de soins spécialisés (en pneumologie et en gastro-entérologie) ont participé à ce temps d'échange. « Cette soirée a été très riche, elle a permis aux élus de présenter leurs missions et de partager leurs problématiques », confie Emeline Melion, responsable des exercices coordonnés pour la Fédération des URPS. Cette rencontre intervenait dans la foulée de l'annonce du plan de lutte contre la désertification médicale par François Bayrou. Les territoires les plus vulnérables en termes d'accès aux soins (conjuguant faible densité de médecins, forte prévalence des affections de longue durée, faible niveau de vie, éloignement d'un service d'urgences) bénéficieraient en priorité de mesures de « solidarité territoriale » c'est-à-dire accueilleraient des médecins qui interviendraient chacun un à deux jours par mois. Cette mesure est encore en discussion au Parlement mais notre région, très concernée par ces difficultés, ne doit pas attendre pour réfléchir aux possibilités de mise en œuvre. La directrice générale de l'ARS a souligné que les CPTS seraient en première ligne pour proposer des lieux et modalités d'accueil, en lien avec le tissu local. De même notre région doit se préparer à l'arrivée prochaine des « docteurs juniors de médecine générale » qui, à compter de l'automne 2026, arriveront dans nos



À Montargis, l'association Espace a inauguré vendredi 25 avril, les nouveaux murs qu'il occupe depuis novembre dernier dans l'ancienne école de la rue Gambetta. L'association a doublé son espace et dispose désormais de locaux de 1 100 m², permettant aux 35 salariés d'avoir chacun leur bureau. « Je suis très heureuse que nous soyons parvenus, après deux ans de travaux, à créer ce lieu agréable pour le public mais aussi pour nos salariés », confie Anne Clerc, directrice générale de l'association qu'elle a fondée en 1998 pour venir en aide aux toxicomanes. [Espace](#) est un acteur de référence de la réduction des risques de consommation de produits illicites. Au début des années 2000, elle a lancé un programme d'échange de seringues. L'association est depuis 2006 un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue (CAARUD). Elle est également un centre de soins en addictologie (CSAPA), un centre de vaccination et de dépistage et dispose d'un pôle insertion. Elle est aussi un groupement dédié à la réduction des risques en milieu festif et intervient 25 week-ends par an sur des teknivals ou festivals dans la région. « Nous formons également des organisateurs de « free party » (fêtes clandestines) de façon à pouvoir leur envoyer du matériel de réduction des risques quand nous ne pouvons pas être présents », explique Anne Clerc.

**Un webinaire sur les enjeux
de santé de l'urbanisme**

territoires (internes de 4e année). Le déploiement de l'outil de coordination [Globule](#) a été évoqué de même que les projets de prévention et financement, ou encore les nouvelles missions de la Fédération des URPS de travailler avec les URPS sur l'écoresponsabilité des soins et sur l'accès aux soins des personnes incarcérées.

Un label pour valoriser les projets de santé mentale



Pour valoriser auprès du public les projets des acteurs engagés en santé mentale, Grande cause nationale de 2025, le ministère de la Santé a mis en place un label « Parlons santé mentale ! » Destiné à de multiples structures, établissements et équipes de soins, associations, agences sanitaires, CPTS et structures d'exercice coordonné (MSP, CDS...), entreprises, fondations... qui souhaitent valoriser leurs actions, ce label peut être obtenu en faisant acte de candidature auprès du Ministère. Pour y être éligible, la candidature doit porter une ou des actions concrètes sur le sujet de la santé mentale (gracieuses ou à prix modéré au bénéfice du public visé) et répondre à des objectifs parmi lesquels figurent la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et des personnes concernées, la prévention et le repérage précoce des troubles, l'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques... Les organisateurs des projets ou événements labellisés s'engagent à déployer et valoriser leurs actions sur la santé mentale et à utiliser le kit national de communication.



Comment prendre en compte les enjeux de santé dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement ? De nombreux responsables d'établissements et de services médico-sociaux ont assisté le 25 avril au webinaire animé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Loiret, et soutenu par l'ARS, [visionnable en replay](#). Ils ont apprécié ce support élaboré pour appréhender la démarche urbanisme favorable à la santé. « Le webinaire est synthétique (40 minutes) et très intéressant, commente Virginie Laforme, directrice opérationnelle du DITEP de Loiret, à Pithiviers. Nous avons plusieurs projets immobiliers à moyen et à long termes et ce webinaire a permis de montrer qu'il était possible de concilier la technicité de l'architecture avec les spécificités médico-sociales. Le cahier des charges ne doit pas tenir compte uniquement de l'espace. Au-delà du prix de la construction, il est possible de prendre en considération des enjeux d'urbanisme favorable à la santé dans les projets. » Cette présentation en ligne a également satisfait Johanna Langlois, directrice adjointe de l'IME Les Chatelliers et du CFPERM, près d'Orléans, au sein de l'association T'hand'M. « *Nous avons le projet de reconstruire notre IME et notre internat en un seul bâtiment. Je retiens l'importance de la démarche participative dans la préparation du projet et la nécessité de penser à l'impact sur la santé, positif ou négatif, de chacune de nos décisions d'aménagement.* »

Ci-contre, [le lien pour déposer son dossier de candidature.](#)

EN PRATIQUE

Nouvelles recos de la HAS sur la borréliose de Lyme

La Haute Autorité de santé (HAS) a récemment actualisé ses [recommandations](#) sur la prise en charge de la borréliose de Lyme et des autres maladies transmises par les tiques. Ces recommandations visent à harmoniser les pratiques cliniques et aider les professionnels concernés dans leurs démarches diagnostique et thérapeutique afin d'éviter l'errance médicale de tout patient atteint ou susceptible d'être atteint de ces pathologies. Elles confirment notamment la place centrale de l'évaluation clinique dans le diagnostic et décrivent précisément l'antibiothérapie requise dans la prise en charge de cette maladie, afin de faciliter notamment sa prescription par les médecins généralistes. Elles précisent également les spécificités du syndrome post-borréliose de Lyme traitée (PTLDS). Cette actualisation comprend enfin, une mise à jour des données épidémiologiques et des messages clés de prévention, ainsi que des outils pratiques pour accompagner les professionnels concernés.

APPELS À PROJETS

Prévention de la dénutrition des personnes âgées en EHPAD

Hôpitaux de proximité : appel à manifestation d'intérêt pour soutenir et valoriser les projets innovants dans le soin de proximité

Action ESMS & clubs 2025

Activité physique et sédentarité : déploiement de la démarche ICAPS « Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité »

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements de santé

Création d'un collectif d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle (CEISP)

Création de 3 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) en région Centre-Val de Loire

AU PROGRAMME

« Bouge pour l'endométriose »

Une visioconférence sur la prévention du suicide chez les seniors

Le **17 mai**, de 13h à 17h, à l'Hippodrome de Chartres, les professionnels de la Maison Sport Santé d'Eure- et-Loir organisent une journée dédiée à l'endométriose (conférences, marche solidaire de 3 km, stands) afin d'informer sur la maladie et de sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique dans la gestion de la maladie. Renseignements au 07 64 84 63 02 et sur Endosport28.fr

Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer

Jusqu'au **20 mai**, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Tours donne rendez-vous dans le péristyle de l'Hôtel de Ville pour découvrir l'exposition "Regard sur les aidants de malades d'Alzheimer", de l'artiste Illés Sarkanty. Un temps d'information est également proposé le 20 mai à 16h15, à l'auditorium de la Bibliothèque centrale avec une conférence sur « Aider un proche malade d'Alzheimer : une construction singulière et intime de la relation de soin ». Entrée gratuite. Réservation conseillée au 02 18 96 12 30.

Portes ouvertes des ESAT

Dans le cadre des Portes Ouvertes nationales des ESAT et des entreprises adaptées, l'ESAT de Bridoré donne rendez-vous le **23 mai** de 8h30 à 12h. Entreprises, organisations publiques et institutionnelles, élus ou curieux pourront en savoir plus sur les activités des ESAT et EA dans l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Inscription à n.giroux@apajh.asso.fr ou par téléphone au 02 47 94 07 47.

Le **20 mai** de 14h à 15h, l'Équipe régionale vieillissement et maintien de l'autonomie (ERVMA) propose, dans le cadre de son téléstaff mensuel, une visioconférence sur la prévention du suicide chez les personnes âgées, animée par Antoine Bray, psychiatre au CHRU de Tours et au sein de l'équipe du 31 14 (numéro national de prévention du suicide). Renseignements au 02 47 47 77 97. [Lien d'inscription](#)

Un EPU de médecine vasculaire

Le **22 mai**, à partir de 19h, le Centre médical de prévention et de réadaptation des Haras de Blois organise un enseignement post-universitaire (EPU) de médecine vasculaire présenté par le Dr Hatem Berrahmoun. Cet EPU est consacré à la transversalité de la médecine vasculaire et aux scores d'évaluation de la probabilité clinique dans l'aide au diagnostic des maladies thrombo-emboliques veineuses (MTEV). Inscription réservée aux professionnels par mail à direction@haras-sante.fr

Forum de la parentalité

Le **24 mai**, de 10h à 16h30, la Communauté de communes Val de Cher Controis organise, dans sa salle polyvalente à Saint-Romain-sur-Cher un forum dédié à la parentalité. Au programme : une maison géante pour se glisser dans la peau d'un enfant de trois ans et explorer la cuisine avec tous les risques domestiques auxquels il peut être exposé, des ateliers cuisine, nutrition, portage bébé, sensibilisation aux violences, confection de produits d'entretien maison. Renseignements : [Brochure Mois de la Parentalité](#)

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION



Diane Zammit, directrice de l'EHPAD des portes de Sologne à Vierzon

Diane Zammit, 57 ans, a pris en avril la direction de l'EHPAD des portes de Sologne, à Vierzon, un établissement de 104 lits du groupe Vivalto Vie. Elle occupait auparavant le poste de directrice de l'Ehpad à Val d'Auron à Bourges. Diane Zammit a consacré la première partie de sa carrière aux soins en tant qu'infirmière puis cadre de santé dans deux EHPAD du CH de la Tour Blanche d'Issoudun. « *Dans un territoire de Vierzon surdoté en lits d'EHPAD, le challenge est de maintenir une offre de qualité. Notre projet est de proposer un accompagnement à la fin de vie, les soins palliatifs en lien avec la HAD et l'équipe de soins palliatifs de l'hôpital de Vierzon, et de mettre en place les évaluations anticipées avec la HAD* ».

L'EHPAD des Portes de Sologne est entré dans le dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hôpital. « *Toutes nos chambres seules sont occupées à flux tendu mais nous proposons nos chambres doubles, à occupation seule, pour ce dispositif.* » La directrice affiche l'objectif d'un retour à l'équilibre financier « qui est proche » et de réinvestir dans le maintien du bâtiment et le développement des projets d'accompagnement des résidents.

LA SANTÉ RECRUTE



Assistant(e) de Soins en Gériatrie

Chef de projet attractivité H/F

Gestionnaire administratif et budgétaire H/F

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 71 du 16 mai 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)